

## Réflexion sur la rédaction du Curriculum Vitae POUR ou CONTRE la mention de la R.Q.T.H sur le CV

Cette fiche fait état d'extraits de témoignages divers POUR ou CONTRE le fait de mentionner sa reconnaissance TH sur un CV, et propose les liens associés vers les enregistrements de certains de ces témoignages. Il s'agit de témoignages de bénéficiaires, et de prescripteurs. A chacun des bénéficiaires de mener sa propre réflexion et de faire son choix.

### POUR Evoquer sa RQTH sur son CV

Fonction publique : « Pour la fonction Publique : A mon avis, aujourd'hui, dans la fonction publique, le fait d'être reconnu travailleur handicapé, ça peut être un plus... Puisque la fonction publique, on le sait, aujourd'hui est dans l'obligation d'embaucher des personnes travailleurs handicapés et a des budgets très restreints. Donc, je pense que dire que l'on est travailleur handicapé, dans ce cadre-là, peut être un plus » - Source : *CV et lettre de motivation - Emploi Public Handicap - Emploipublic.fr*

« Suite au ciblage d'entreprise : Imaginons qu'on ait à faire à un employeur qui a par exemple signé une convention avec le FIPHFP, là on va avoir tendance à recommander à la personne de mentionner le fait qu'elle est en situation de handicap. En fonction de la connaissance de la sensibilité de l'entreprise et de son engagement » - Source : *CV et lettre de motivation - Emploi Public Handicap - Emploipublic.fr*

« Une autre manière d'en parler : Mettre en avant les contrindications au regard du poste visé et non pas son handicap » - Source : *témoignages Pôle Emploi*

« Noter dans autres activités la pratique du handisport » - Source : *témoignages Pôle Emploi*

### CONTRE Evoquer sa RQTH sur son CV

« La littérature est abondante à ce sujet, nous n'allons pas en rajouter. Donc un seul conseil, mais d'une grande importance : ni votre C.V ni votre lettre ne doivent indiquer que vous avez un handicap. Une étude de la société Manpower indique que cela divise par 15 votre chance d'obtenir un entretien. La littérature est abondante à ce sujet, nous n'allons pas en rajouter. Donc un seul conseil, mais d'une grande importance : ni votre C.V ni votre lettre ne doivent indiquer que vous avez un handicap. Une étude de la société Manpower indique que cela divise par 15 votre chance d'obtenir un entretien. »

Il sera temps d'en parler de vive voix lors de vos entretiens. Quelles sont les exceptions ? Tout d'abord quand vous répondez à une offre d'emploi qui cible les travailleurs handicapés. Ensuite quand vous candidatez près d'une entreprise dont vous savez qu'elle a une politique d'emploi de travailleurs handicapés. Enfin, quand une offre d'emploi cible un public ouvrant droit à des aides publiques (CIE, CAE...). En dehors de ces exceptions, ne parlez de votre handicap que de vive voix ».

(source : <http://www.capemploi.net/candidats/conseils-aux-candidats/conseil-3/>)

Autre approche : « Présentation de ses qualités : « Je n'ai pas un handicap, je suis appareillé ». « Je n'ai pas de problème, j'ai des solutions. ». « Quand on est T.H, on n'est pas moins quelque chose, on n'est juste plus pareil » « L'outil C.V envoyé ne permet pas d'échanger sur ses capacités à tenir le poste ».

Source : *témoignages Pôle Emploi*

**POUR OU CONTRE évoquer sa RQTH sur son CV, DES AVIS PARTAGES**  
**Importance du contexte et de la personnalité**

**MENTIONNER SON HANDICAP SUR UN CV ?**

« Les avis sont partagés car cela dépend du contexte : du handicap, du poste envisagé, des interlocuteurs... Cependant, quelle que soit la forme de la candidature (spontanée, réponse à une annonce ...), la mention du handicap est souvent un élément discriminant comme le montre l'étude menée en 2004 par l'observatoire des discriminations : sur 258 CV, le postulant handicapé n'a reçu que 2% de réponses positives pour un entretien, soit 15 fois moins que le candidat de référence. Selon une autre étude « testing » réalisée en 2005, le candidat handicapé reçoit 24% de réponses positives pour un entretien d'embauche lorsqu'il ne mentionne pas son handicap sur son CV. A l'issue de l'entretien, le candidat handicapé, dont le handicap est visible, est retenu dans 46% des cas. Ce taux de réussite, certes encore inférieur à celui du candidat de référence (92%), montre que s'il a l'opportunité de rencontrer l'employeur, le candidat handicapé peut relativiser son handicap et mettre en avant ses compétences. Passé le barrage du CV, il ne rencontre pas de difficulté majeure pour décrocher un emploi. On en déduira qu'il n'est pas recommandé de mentionner votre handicap sur votre CV, sauf si vous vous adressez à une entreprise ayant exprimé clairement sa volonté de recruter une personne handicapée. Lire aussi l'article consacré à cette question sur le site d'[Emploi France5](#) qui confirme cette position ».

(source : [Mentionner son handicap sur un CV ? - Gesat - Le réseau national ...](#))

« Un CV et une lettre de motivation permettent de valoriser en premier lieu votre expérience, vos compétences et vos motivations. La façon dont vous faites mention de votre handicap est différente selon chaque situation. Par exemple, vous pouvez choisir de placer "handisport" dans la rubrique "Loisirs", une façon discrète de mentionner un handicap ».

« Je ne pense pas qu'il y ait de réponse tout faite sur cette question délicate. Cela dépend surtout de deux choses importantes  
Premier point : la nature du poste visé. Votre handicap (nature et degré) est-il réhibitoire ou non pour le poste visé ?  
Autre point clé : la capacité de votre interlocuteur à considérer votre handicap comme une chance à la fois pour sa structure et à la fois une main tendue pour vous (démarche citoyenne et solidaire).  
Au final, et sauf si la structure qui passe l'annonce est officiellement ouverte au recrutement de personnels handicapés, je pense qu'il faut ne pas préciser votre handicap dans votre CV.  
Un CV doit montrer avant tout vos compétences professionnelles et c'est sur ce point prioritaire qu'un recruteur va décider ou non de vous rencontrer. Vous pourrez par la suite, au fil des entretiens, préciser ce handicap si vous le jugez utile ou possible ».

« C'est où la limite du handicap ? Ce n'est pas le papier de la M.D.P.H, mais la limite est là où vous la fixée et pas ailleurs ».

« Tout est histoire de curseur ».

« Le boulot c'est important. C'est l'identité de la personne »

« La personne avec un contrat de travail c'est une identité sociale »

**Autre lien :**

"Valoriser son profil avec un handicap" - [Hanploi.com](#)

Vidéo « Faut-il mentionner son handicap sur le CV ? » - version sous-titrée, avec audio-description et langue des signes